



Horaires d'accueil du public pour les pièces d'identité de la Mairie de Laroque-Timbaut



Suite à la réforme du 15 mars 2017 relative aux demandes de cartes d'identité, seules 16 Mairies du département sont équipées de matériel pour recueillir les empreintes digitales : **Agen, Aiguillon, Boé, Casteljaloux, Duras, Fumel, Laroque-Timbaut, Layrac, Le Passage-d'Agen, Marmande, Miramont-de-Guyenne, Nérac, Sainte-Livrade-sur-Lot, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot et Villeréal.**

En raison de l'affluence des demandes de titres et afin de garantir le meilleur service public, des créneaux horaires spécifiques sont mis en place à Laroque-Timbaut, pour les demandes de cartes d'identité et de passeports.

RDV OBLIGATOIRE

au 05 53 95 71 36

Mardi

Sur RDV de 9h30 à 11h30

Jeudi

Sur RDV de 9h30 à 11h30

Samedi

Sur RDV de 10h15 à 11h45

Pour gagner du temps sur place et éviter d'oublier une pièce, **la municipalité vous demande de vous pré-inscrire sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/>** (pour les passeports et les cartes d'identité).

Vous y trouverez la liste des pièces nécessaires en fonction de votre situation et pourrez payer votre timbre fiscal en ligne, le cas échéant.

Cette procédure par internet, permet de diviser par trois le temps nécessaire à l'enregistrement de votre demande.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.